

MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné QUE :

UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE SE TIENDRA À LA SALLE COMMUNAUTAIRE, LE
JEDUI 24 SEPTEMBRE 2026 À 16 H 45. LES CITOYENNES ET CITOYENS SONT
INVITÉS À ASSISTER À CETTE SÉANCE.

POINTS À L'ORDRE DU JOUR :

1. Règlement 768-2026 décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de l'avenue du Lac-Delisle et avenue des Capucins - 2026-2027
2. Règlement 769-2026 visant à modifier l'orientation de la voie de circulation du chemin du Lac-Lili, et ce, au pourtour du lac Lili
3. Règlement 770-2026 abrogeant le Règlement 582-2020 décrétant l'imposition des taxes des barrages municipaux
4. Règlement 771-2026 abrogeant et remplaçant le Règlement 757-2026 et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 460 000 \$ pour procéder aux travaux de réhabilitation du barrage du Lac Beaulne



Marc-André Plante
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marc-André Plante, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité et en avoir affiché une copie à l'endroit désigné par le conseil, le 22^e jour du mois de septembre 2026, entre 9 heures et 16 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 22^e jour du mois de septembre 2026.



Marc-André Plante
Directeur général et greffier-trésorier